

Département
de la Haute-Savoie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.003 Séance du **VINGT JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 14 janvier 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :

Séverine FRIES-CHATAGNAT à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Pascale PELLIER

3 absents :

MM. ALPSTEG, MARTINEZ et RIBOURDOUILLE

OBJET : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°01 : VRD Terrassement- Avenant n°2

Dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 01, notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS DECREMPS BTP.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise SAS DECREMPS BTP, titulaire du lot n°01 : « VRD Terrassement », a pour objet d'opérer une moins-value à la suite de l'établissement des fiches de travaux modificatives (FTM) 01-001, 01-002 et 01-003, par le maître d'œuvre :

- FTM 01-001 : la présence d'un bassin de rétention des eaux pluviales existant au droit du parking communal Sud entraînant une moins-value de 47 048,50 € HT, soit 56 458,20 € TTC sur le montant du marché ;
- FTM 01-002 : la création du giratoire sur la Place de la Citoyenneté dans le centre bourg entraînant une moins-value de 11 822,00 € HT, soit 14 186,40 € TTC sur le montant du marché ;
- FTM 01-003 : les zones de réalisation de l'enrobé sur les parvis nord et sud sont réparties entre l'entreprise VRD des travaux infrastructure Place de la Citoyenneté et le lot n°01 de l'opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, entraînant une moins-value de 4 370,42 € HT, soit 5 244,50 € TTC sur le montant du marché.

N° 2025.003

L'avenant n°2 entraîne donc une moins-value de 63 240,92 € HT, soit 75 889,10 € TTC sur le montant du marché.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial.

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 1 529 407,00 € HT, soit 1 835 288,40 € TTC.

Considérant que l'avenant n°1 était sans incidence financière. Considérant que le montant de la modification est une moins-value de 63 240,92 € HT, soit 75 889,10 € TTC, soit à - 4,13 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 1 466 166,08 € HT, soit 1 759 399,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°2 opérant les modifications précitées ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 janvier 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/01/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.